

Ligne à 230 kV du parc éolien de **New Richmond**

INFO-TRAVAUX • Automne 2011



Afin d'intégrer à son réseau de transport l'électricité produite par le futur parc éolien de New Richmond, Hydro-Québec TransÉnergie doit entreprendre la construction d'une ligne à 230 kV de 10,2 km. Cette nouvelle ligne reliera le poste du promoteur éolien, TransAlta, aux installations d'Hydro-Québec TransÉnergie, en l'occurrence le poste de la Cascapédia.

Hydro-Québec a reçu les autorisations gouvernementales nécessaires à la construction de la ligne à l'été 2011.



Étapes de la construction

▶ Déboisement

Le déboisement de l'emprise sera réalisé d'**octobre 2011 à janvier 2012**. Le bois marchand est récupéré tandis que les branches et les débris végétaux sont éliminés soit par brûlage soit par déchiquetage.

▶ Mise en place des fondations

Les travaux d'excavation nécessaires sont effectués à l'aide de boteurs et de pelles hydrauliques. Les fondations sont mises en place dès la réception de l'acier, puis les zones excavées sont remblayées. Les matériaux de surplus sont acheminés à des sites autorisés. Au cours de cette étape, soit de **février à mai 2012**, des camions et des véhicules à chenilles transportant des matériaux de remblai ou du béton circuleront sur le site.

▶ Assemblage et montage des pylônes

Les différentes composantes des pylônes sont assemblées au sol. Les pylônes seront ensuite érigés à l'aide d'une grue télescopique en **mars et avril 2012**.

▶ Installation des conducteurs

Les conducteurs et le câble de garde, situé au sommet des pylônes et protégeant la ligne contre la foudre, sont déroulés sous traction mécanique afin qu'ils ne glissent pas sur le sol. Pour la mise à la terre, un contrepoids constitué d'un fil d'acier galvanisé est enfoui dans le sol. Cette activité sera réalisée de **mars à mai 2012**.

▶ Inspection

Tout au long des travaux, des inspecteurs d'Hydro-Québec veillent au respect des normes techniques et des clauses environnementales. À la fin des travaux et avant que les équipes quittent les lieux, Hydro-Québec procède à une inspection finale afin de s'assurer que tout est conforme aux normes en vigueur. L'inspection se fera en continu au fil de la construction, prévue de **février à mai 2012**.

▶ Remise en état du terrain

À la fin des travaux, Hydro-Québec effectue la remise en état des sites des travaux : récupération des matériaux excédentaires, nivellement du terrain, rétablissement du drainage de surface et, au besoin, décompaction du sol. Les installations provisoires, comme les ponts temporaires, sont retirées à cette dernière étape. En terres privées, un représentant de l'entreprise fait une visite du terrain avec le propriétaire pour s'assurer que les travaux de remise en état réalisés lui conviennent. Cette activité se fera en **mai 2012**.

La mise en service de la ligne est prévue en **août 2012**.

Impacts et mesures d'atténuation

L'installation de nouveaux équipements entraîne inévitablement des impacts sur l'environnement. Afin de réduire ces impacts, Hydro-Québec met en œuvre diverses mesures d'atténuation. Elle détermine avec soin l'emplacement des pylônes afin de favoriser l'intégration visuelle de la ligne et de préserver les activités actuelles et prévues sur le territoire traversé. Hydro-Québec verse aux propriétaires touchés les compensations prévues dans l'*Entente Hydro-Québec-UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier*. L'entreprise applique également les mesures d'atténuation indiquées dans cette entente, notamment en ce qui a trait au franchissement des cours d'eau, à la circulation des engins de chantier et au bruit, ainsi qu'à la protection et à la remise en état des terrains et des chemins.

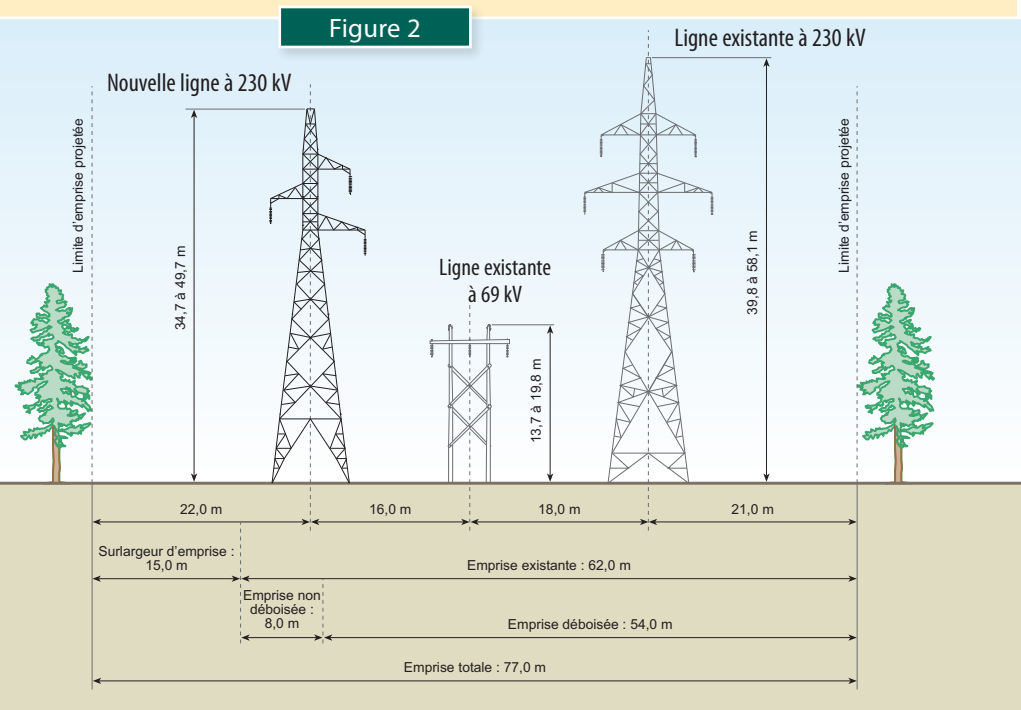
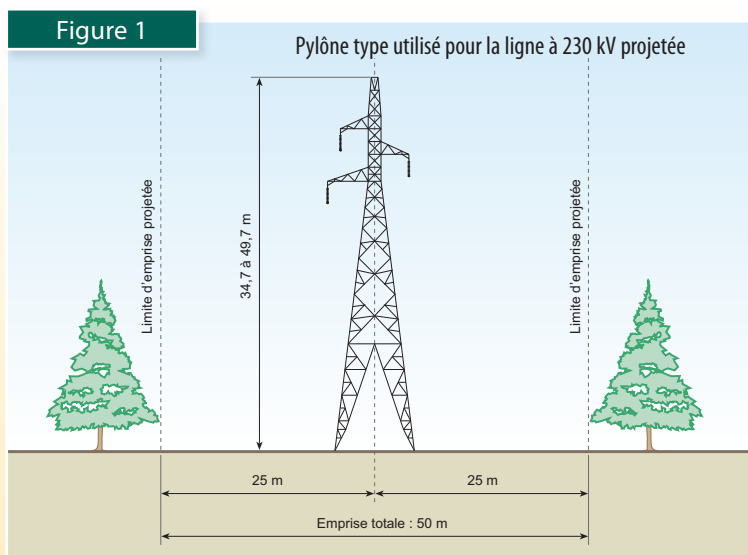
Surveillance environnementale

Hydro-Québec assure la surveillance environnementale de ses travaux. Elle veille également à ce que les documents d'appels d'offres et les plans et devis comprennent :

- les normes, directives et mesures environnementales indiquées dans son évaluation environnementale ;
- les exigences formulées dans les certificats d'autorisation gouvernementale ;
- les exigences formulées par les parties consultées, et acceptées par Hydro-Québec.

Une personne responsable de la surveillance environnementale est présente sur le chantier pour s'assurer de l'application des mesures d'atténuation mises de l'avant par Hydro-Québec. À la fin des travaux, l'entreprise dresse un bilan des mesures mises en place et s'assure que les travaux de remise en état des lieux sont exécutés.





Rappel des caractéristiques techniques

La ligne à 230 kV du parc éolien de New Richmond sera monoterne (un circuit). Elle traverse des secteurs boisés offrant peu d'ouverture visuelle. Hydro-Québec utilisera des pylônes à treillis et l'emprise aura une largeur de 50 m (voir la figure 1). Dans le tronçon où la ligne projetée longera des lignes existantes, Hydro-Québec doit acquérir une servitude de 15 m pour élargir l'emprise (voir la figure 2).

Toutefois, le déboisement devra être fait sur 23 m car une largeur de 8 m dans la servitude d'Hydro-Québec (du côté nord) n'a jamais été déboisée.

Pour plus d'information

Ligne **Info-projets**
1 866 724-1369

Vous pouvez également écrire à :

Catherine Bujold
Conseillère – Relations avec le milieu – Matapédia
Direction – Affaires régionales et collectivités
355, boul. Saint-Germain Ouest
1^{er} étage
Rimouski (Québec) G5L 3N2
Télécopieur : 418 724-1371
Courriel : bujold.catherine@hydro.qc.ca

www.hydroquebec.com/projets

Déroulement des travaux

Aucune entrave à la circulation automobile n'est prévue dans le cadre de ce projet. De plus, la réalisation du projet n'entraîne aucune interruption de service.